

Cote du document:	<u>EB 2007/90/INF.7/Rev.1</u>
Date:	<u>11 mai 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Résumé des propositions de projets, programmes et dons examinées par le Conseil d'administration

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dixième session
Rome, 17-18 avril 2007

Pour: **Information**

Résumé des propositions de projets, programmes et dons examinées par le Conseil d'administration

Propositions de projets/programmes

1. Les propositions de projets/programmes suivantes ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dixième session et sont conformes au cadre pour la soutenabilité de la dette qui vient d'être adopté.

A. Afrique de l'Ouest et du Centre

Sierra Leone: Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire

(EB 2007/90/R.11 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2007/90/R.11/Rev.1)

2. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un don de 5,95 millions de DTS à la République de Sierra Leone pour contribuer à financer le Programme de finance rurale et d'amélioration communautaire. Le chargé de programme de pays a répondu par écrit aux questions posées en ce qui concerne la démarche du programme en matière d'harmonisation, d'alignement et de décentralisation ainsi que ses principales orientations (par exemple l'accès aux services financiers) et les arrangements institutionnels. L'Administrateur pour la France s'est déclaré pleinement satisfait de cette réponse. Des informations ont également été communiquées au sujet de l'initiative actuelle visant à promouvoir le recours aux meilleures pratiques en matière de microfinance en Sierra Leone grâce à l'introduction d'un modèle d'investissement villageois participatif appelé association de services financiers (ASF). En partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Kreditanstalt für Wiederaufbau (KPW) et la Banque mondiale, le FIDA aidera les banques communautaires et, à un niveau plus modeste, les ASF à donner aux ruraux pauvres susceptibles de recourir à des services bancaires la possibilité d'accéder à ces services. L'Administrateur pour les États-Unis d'Amérique a fait part des préoccupations que lui inspirait le lancement d'interventions de développement rural complexes dans un pays sortant d'un conflit. Le Conseil a été informé que le programme avait une structure simple et que son troisième volet, à savoir sa gestion, serait en fait confié à l'unité de gestion du programme qui était déjà chargée de deux projets en cours financés par le FIDA et la Banque africaine de développement.

B. Afrique orientale et australe

Burundi: Projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage

(EB 2007/90/R.12 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2007/90/R.12/Rev.1)

3. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un don de 9,30 millions de DTS à la République du Burundi pour financer le Projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage. Des précisions au sujet de questions zootechniques pratiques ont été fournies pendant la session du Conseil, et on a donné l'assurance que le projet protégerait les intérêts des groupes cibles du FIDA et contribuerait au rétablissement de leurs moyens de subsistance tout en instaurant la cohésion sociale et en renforçant la réconciliation. Le Conseil a demandé que l'on veille tout particulièrement à: i) promouvoir le "zéro pâturage"; et ii) fournir aux éleveurs du matériel génétique animal amélioré (la priorité étant accordée aux petits ruminants) afin d'accroître durablement les moyens de subsistance des ménages pauvres et vulnérables ciblés par le projet.

Comores: Programme national pour le développement humain durable (EB 2007/90/R.13 + Sup.1) (désormais EB 2007/90/R.13/Rev.1)

4. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un don de 3,15 millions de DTS à l'Union des Comores pour financer le Programme national pour le développement humain durable. L'Administrateur pour la France a demandé que des précisions soient fournies par écrit en ce qui concerne certains aspects techniques des composantes. La réponse, qui a été fournie avant que le rapport ne soit soumis au Conseil, a permis à la France d'approuver le programme sans réserve. Tant la France que le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait l'éloge de la composante très novatrice concernant l'appui aux initiatives économiques de la diaspora, tout en soulignant les risques liés à sa mise en œuvre. Le FIDA coordonnera les initiatives dans ce domaine avec d'autres donateurs. L'Administrateur pour les États-Unis d'Amérique ayant demandé pourquoi les ressources correspondant à deux cycles du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) étaient allouées à un seul projet, il a été confirmé que cela était prévu par les directives SAFP. S'agissant des arriérés, le Conseil a été informé que l'accord relatif au don ne serait pas signé tant que le Gouvernement n'aurait pas réglé ses arriérés, comme cela avait été spécifié lors des délibérations du Comité d'orientation pour les stratégies opérationnelles et dans les procès-verbaux des négociations relatives aux programmes.

Éthiopie: Programme de développement participatif de la petite irrigation (EB 2007/90/R.14 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2007/90/R.14/Rev.1)

5. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt de 13,3 millions de DTS et un don d'un même montant pour le Programme de développement participatif de la petite irrigation en Éthiopie. Ce faisant, il a souligné qu'il était important que les bénéficiaires s'approprient le programme et participent véritablement à son exécution, qu'il était nécessaire d'améliorer la gestion et le partage des savoirs fondés sur les pratiques traditionnelles et les enseignements tirés en Éthiopie et ailleurs, et qu'il était essentiel de renforcer les capacités locales, en particulier pour assurer l'exploitation et la maintenance des ouvrages achevés. Le Conseil a également souligné la nécessité de mieux planifier les zones de captage afin de réduire au minimum les risques de conflits liés aux droits de riveraineté, qui devraient reposer sur un cadre juridique: i) protégeant les droits fonciers individuels dans la zone d'intervention; et ii) garantissant l'organisation et la gestion efficaces des associations d'utilisateurs d'eau.

Kenya: Programme de commercialisation en faveur des petits horticulteurs (EB 2007/90/R.15 + Sup.1) (désormais EB 2007/90/R.15/Rev.1)

6. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité un prêt de 15,6 millions de DTS et un don de 335 000 DTS à la République du Kenya pour financer le Programme de commercialisation en faveur des petits horticulteurs. L'Administrateur pour le Canada s'est félicité de la conception du programme et en particulier du fait que son cadre logique mettait l'accent sur des résultats vérifiables comprenant des données de référence et des indicateurs concernant les cibles à atteindre. Des observations positives ont également été faites au sujet des caractéristiques novatrices du programme telles que sa vocation commerciale et son alignement sur la stratégie de pays actuelle du FIDA et sur les politiques du Gouvernement. Des opinions ont aussi été exprimées par les Administrateurs pour l'Égypte, les États-Unis, les Pays-Bas et le Royaume-Uni en ce qui concerne la taille du groupe cible. Cette question sera traitée pendant la mise en œuvre. Les Administrateurs pour les Pays-Bas et pour le Royaume-Uni ont souligné l'importance de tenir des consultations et d'établir des liens avec d'autres initiatives à l'intérieur du pays et ont exprimé la crainte que l'estimation concernant le nombre de femmes participant au programme était peut-être trop faible.

L'Administrateur pour l'Inde a déclaré qu'il faudrait soigneusement définir pendant la mise en œuvre la stratégie visant à assurer la transposition à plus grande échelle et la durabilité, et notamment une stratégie claire pour l'instauration de partenariats appropriés avec le secteur privé. L'Administrateur pour la Belgique a attiré l'attention sur le fait que le programme devait respecter les traités et protocoles pertinents régissant les ressources génétiques. Le Directeur de la Division de l'Afrique orientale et australe a assuré les Administrateurs que le chargé de programme de pays concerné avait pris note de leurs diverses préoccupations et suivrait ces questions avec les organismes partenaires, en particulier au niveau du pays.

C. Asie et Pacifique

**Cambodge: Projet d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales dans les provinces de Kratie, Preah Vihear et Ratanakiri
(EB 2007/90/R.16 + Sup.1) (désormais EB 2007/90/R.16/Rev.1)**

7. Le Conseil d'administration a approuvé un don de 6,40 millions de DTS pour le Projet d'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales au Cambodge, après s'être assuré que des mesures seraient prises pour faire face à l'éventualité que la population locale soit expulsée de ses terres en raison de l'octroi de concessions à des fins d'exploitation économique, qu'une collaboration était prévue avec d'autres projets/programmes et organismes de développement et que l'impact du projet sur la situation des femmes serait mesuré.

D. Proche-Orient et Afrique du Nord

**République arabe syrienne: Projet de développement rural dans la région du Nord-Est
(EB 2007/90/R.17 + Add.1 + Sup.1) (désormais EB 2007/90/R.17/Rev.1)**

8. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt d'un montant de 13,38 millions de DTS à la République arabe syrienne pour contribuer à financer le Projet de développement rural dans la région du Nord-Est. Conformément à leur législation nationale, les États-Unis ont déclaré qu'ils voteraient contre le projet pour la Syrie et ont demandé qu'il soit fait mention de leur opposition dans le procès-verbal.

Propositions de dons

9. Les propositions de dons suivantes ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dixième session.
 - a) **Dons au titre du guichet mondial/régional destinés à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI
(EB 2007/90/R.19)**
10. Dans le cadre de ses observations générales, l'Administrateur pour les États-Unis a fait l'éloge de la nature novatrice des propositions concernant la rémunération pour les services environnementaux (en particulier le mécanisme de crédits pour l'eau verte qui était proposé) et a demandé que ces initiatives soient explicitement incluses dans la stratégie du FIDA en matière d'innovation. L'Administrateur pour la Suisse a relevé des différences qualitatives entre les cadres logiques des propositions: alors que celui de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides était exemplaire, il était possible d'améliorer ceux du Centre mondial d'agroforesterie et du Centre international de recherche agricole dans les régions sèches en y définissant mieux des produits quantifiables. Les dons ci-après ont été approuvés au titre de cette catégorie:

- i) **Centre international de recherche agricole dans les régions sèches (ICARDA): Programme de transfert de technologies visant à renforcer les moyens de subsistance en milieu rural et la gestion des ressources naturelles dans la péninsule arabique**
11. Un don de 1,5 million de USD a été approuvé par le Conseil.
- ii) **Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF): Programme de rémunération des services environnementaux en Afrique au profit des pauvres**
12. Un don de 1,0 million de USD a été approuvé par le Conseil.
- iii) **Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT): Programme de mise en valeur du potentiel des légumineuses à grains: autonomisation sur le plan économique et maîtrise des savoirs pour les paysans pauvres pratiquant une agriculture pluviale en Asie**
13. Un don de 1,4 million de USD a été approuvé par le Conseil.
- iv) **Institut international de recherches sur le riz (IRRI): Programme visant à réduire la pauvreté rurale par l'amélioration de la riziculture en Afrique orientale et australe**
14. Un don de 1,5 million de USD a été approuvé par le Conseil.
- b) **Dons au titre du guichet mondial/régional destinés à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI (EB 2007/90/R.20)**
15. Les dons ci-après ont été approuvés dans cette catégorie:
- i) **Centre de recherche pour le développement international (CRDI): Programme relatif à la mise en réseau des savoirs pour le développement rural dans la région Asie-Pacifique (ENRAP – Phase III)**
16. Un don de 1 085 000 USD a été approuvé par le Conseil.
- ii) **Information mondiale sur les sols (ISRIC): Programme de crédits pour l'eau verte – opération pilote**
17. Un don de 1,5 million de USD a été approuvé par le Conseil.
- iii) **Secrétariat exécutif de la Convention Andrés Bello (SECAB): Programme régional de soutien aux populations rurales d'origine africaine en Amérique latine**
18. Un don de 1,5 million de USD a été approuvé par le Conseil.
- c) **Don au titre du guichet-pays à la Fédération des coopératives de production pour le Programme en faveur de la création de réseaux de financement rural dans la République du Paraguay (EB 2007/90/R.21)**
19. Un don de 680 000 USD a été approuvé par le Conseil. L'Administrateur pour les États-Unis et d'autres membres du Conseil ont salué le fait qu'il était proposé d'allouer des ressources à des organisations de petits agriculteurs. L'Administrateur pour l'Espagne a déclaré que le don proposé correspondait entièrement au mandat du FIDA et a noté en s'en félicitant qu'il présentait un lien clair avec le projet d'autonomisation des organisations de ruraux pauvres et d'harmonisation des investissements que le Conseil d'administration avait approuvé à sa session d'avril 2005. Il a demandé des précisions sur la nature des réseaux de coopératives et en particulier sur le point de savoir si les coopératives renforcées aideraient

celles qui démarrent ou ont atteint un niveau intermédiaire à accéder à des ressources publiques et privées pour fournir des services financiers ruraux. L'Administrateur pour l'Argentine a félicité le FIDA pour cette proposition et a levé le doute exprimé par l'Administrateur pour l'Espagne. Le FIDA a réaffirmé que toutes les coopératives seraient incluses dans un réseau de développement rural et que celles qui avaient été renforcées appuieraient celles qui démarraient ou qui avaient atteint un niveau intermédiaire tout en bénéficiant de leur rayonnement.